

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 JANVIER 2016

Président : Monsieur FONTERAY Jean-Luc, Maire

Présents : Monsieur BURTEAU Gilles – Mesdames BERTRAND Catherine - DESBAS Cathy - Messieurs MALDEREZ Alain - Mesdames COURTOIS Nadine - MENDEZ Emmanuelle - MILAN Marie-Laure – Monsieur THEVENOUD Guy - Madame BAILLY Monique - Messieurs BARITEL Cédric - MOREAU Didier

Excusés : Monsieur GEORGES Patrick – Madame THOMAS Céline – Monsieur MEUNIER Julien

Monsieur MALDEREZ Alain est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2015.

- BILAN BUDGETAIRE EXERCICE 2015 :

Le Maire présente les résultats de l'exercice 2015 pour les budgets général, assainissement, commerce et lotissement.

- OUVERTURE DE CREDITS BUDGETAIRES EXERCICE 2016 :

Comme chaque année en attendant le vote du budget primitif, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2015.

Le Maire liste les différents projets en cours ou nouveaux à prévoir au budget pour l'année 2016.

- ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Le Maire présente le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 03 décembre 2015. Les transferts constatés dans ce rapport découlent essentiellement des conséquences de la fusion des 2 communautés de communes, du Clunisois et de La Guiche, au 1^{er} janvier 2014.

Le Conseil Municipal approuve ce rapport et les attributions de compensations (AC) définitives pour l'année 2015 qui s'élèvent à 36 685 € pour Salornay, sans changement par rapport à 2014.

Le rapport d'activités de l'exercice 2014 de la Communauté de Communes du Clunisois est évoqué et a été transmis par mail aux Conseillers Municipaux pour présentation à une prochaine réunion.

- ATELIER TECHNIQUE : PROJET D'EXTENSION – SANITAIRES :

Le contrat simplifié de maîtrise d'œuvre a été signé par le Maire, dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal, avec l'Atelier des Equipages pour un montant forfaitaire de 6 000 € TTC.

Le Maire et l'Adjointe, Catherine BERTRAND présente l'Avant-Projet Sommaire de l'Architecte qui prépare l'APD et le dossier de permis de construire.

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention au titre de la DETR 2016 pour cette opération sur un montant estimé à 68 125 € HT (comprenant les travaux de construction, l'extension du réseau d'assainissement en cours, la maîtrise d'œuvre et les missions de contrôle technique et SPS).

- AVENANT A LA CONVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Le Maire rappelle que la commune bénéficie de l'assistance technique du Département dans le domaine de l'assainissement collectif par le biais d'une convention qui est arrivée à échéance le 31 décembre 2015. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant approuvant sa prolongation pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2018, et intégrant une clause liée aux interventions sur voirie ou en milieu confiné qui découle de l'évolution de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité. Le coût de ce service pour l'année 2016 est de 356 € (0.365 € par habitant – Population DGF 975 ha)

- TRAVAUX ASSAINISSEMENT 2^{EME} TRANCHE :

Le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau ont donné l'autorisation de démarrer les travaux de la 2^{ème} tranche de réfection du réseau d'eaux usées du bourg sur une longueur de 2 680 ml.

Dans le cadre de sa mission de maîtrise d'œuvre, le cabinet JDBE était chargé de préparer le dossier de consultation des entreprises pour ces travaux, reçu ce jour. Cette consultation sera mise en ligne sur e-bourgogne et paraîtra en annonce légale sur le Journal de Saône-et-Loire.

- VANNES MOULIN DE LA CLOCHETTE :

Sur demande de l'EPTB (Etablissement Public Territorial du bassin Saône et Doubs), et pour satisfaire aux exigences de l'Agence de l'Eau pour leur demande de subvention relative à l'aménagement des abreuvoirs sur la Gande, le Conseil Municipal s'engage à ouvrir les vannes du moulin de la Clochette toute l'année sauf durant la période d'ouverture du camping.

- PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS :

Le Conseil Municipal décide la modification du tableau des effectifs suivante :

- création d'un poste de rédacteur principal à 31/35^{ème} en remplacement du poste de rédacteur pour permettre la nomination d'Evelyne Borecki à compter du 01/02/2016, suite à sa réussite au concours ;
- création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à 33/35^{ème} en remplacement du poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe pour permettre la nomination de Françoise Parat, suite à la proposition d'avancement de grade et sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du CDG qui se tiendra en mars, à compter du 01/04/2016.

- CHANTIERS ET DOSSIERS EN COURS :

- Travaux accessibilité mairie :

Les travaux sont terminés. La réception a eu lieu le 11 janvier 2016.

Le Maire et l'Adjointe, Catherine BERTRAND, informent le Conseil Municipal des travaux supplémentaires décidés en réunion de chantier pour un montant total de 1 970,75 € TTC :

- pour le lot N° 1 : Terrassements – VRD – Gros-Œuvre : Entreprise PEREIRA, pour un montant de 604,80 € TTC (fourniture et pose de clous podotactiles devant la porte d'entrée de la mairie et la porte de la salle de réunion) ;
- pour le lot N° 2 : Menuiseries intérieures bois : Entreprise LAFFAY, pour un montant de 648,00 € TTC (fabrication et pose d'un meuble en mélaminé blanc derrière le WC) ;
- pour le lot N° 5 : Chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaire : Entreprise BLANCHARD, pour un montant de 717,95 € € TTC (Fourniture et pose d'un lave-mains dans les sanitaires).

Ces dépenses ont fait l'objet d'avenants signés par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal.

Des espaces de rangements supplémentaires seront prévus.

- Travaux de voirie :

La réunion de présentation du projet aux riverains de la route de Montceau a eu lieu le 12 janvier 2016. Les travaux se dérouleront en avril.

- Travaux d'assainissement :

L'Adjoint, Gilles BURTEAU, rend compte de l'avancement du chantier d'eau potable du Syndicat des Eaux de la Guye et des travaux communaux simultanés pour la réalisation de la nouvelle canalisation d'eaux usées pour le raccordement de 2 maisons rue du Champ de Foire et de l'atelier technique, par l'entreprise SCTP. Le tracé ayant été modifié, le coût des travaux est ramené à 24 970,11 €.

- Lotissement Les Tilles :

Le bornage définitif des lots a été réalisé. L'autorisation de différer les travaux de finition (voirie définitive) et de vente des lots a été délivrée. La vente du lot N° 4 pourra être finalisée.

- Recensement de la population :

Les 2 agents recenseurs, Frédérique MARIE et Laurence GELIN, ont débuté la distribution des imprimés le 21 janvier 2016.

Le tarif de rémunération de l'agent recruté pour cette mission pour la part « feuille d'habitant » a été légèrement réévalué (1,72 € au lieu de 1,50 €) pour tenir compte des observations des agents.

- Agence Technique Départementale :

L'agence Technique Départementale modifie sa gestion des demandes émanant des collectivités par un comité de régulation chargé de limiter à une affaire en cours par commune en cas de nécessité. Le nombre de dossiers simultanés constatés durant les années passées pour Salornay étant bien supérieur, afin de diminuer la durée de traitement de nos affaires par l'ATD due à l'option prise jusqu'alors, option qui augmenterait la probabilité de refus de dossiers, il est proposé de ne plus prendre l'adhésion optionnelle qui prévoit un accompagnement après le choix du maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal décide d'opter pour l'adhésion simple à 1€ par habitant, pour la durée du mandat.

- QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire informe le Conseil Municipal :

- de la décision de Myriam Chemla, céramiste d'art installée au 20 Grande rue, locataire du bâtiment communal de l'ancienne poste, de quitter la commune en respectant les préavis prévus au bail du logement et de l'atelier ; Un nouvel artisan sera recherché en collaboration avec l'association DACC et son réseau d'artisans d'art ;
- de la distribution des bulletins municipaux dans les prochains jours ;
- de l'attribution de prix départementaux pour le fleurissement (9^{ème} prix de la catégorie) et les décors de Noël (5^{ème} prix) 2015 ;
- de la réunion publique pour la présentation du plan de désherbage le vendredi 26 février 2016 à 18H30 à la salle polyvalente ;

- des décisions du Maire prises sur délégation du Conseil Municipal :

1) pour les avenants aux marchés de travaux de mise en accessibilité handicapés de la mairie :

. avec l'entreprise SMPP à MONTCHANIN – 71210 –, pour le lot N° 3 : Plâtrerie – Peinture – Faïence, pour un montant de 144 € TTC (Peinture du plafond du hall d'entrée) (18/12/2015) ;

. avec l'entreprise CARRIAS-DUFLOUX à SALORNAY-sur-GUYE pour le lot N° 4 : Electricité – Courants faibles, pour un montant de 414 € TTC (Remplacement de luminaires dans le bureau et les sanitaires et lampe dans le placard) (18/12/2015) ;

. avec l'entreprise BLANCHARD à FLAGY pour le lot N° 5 : Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaire, pour un montant de 361.43 € TTC (Fourniture et pose d'un lave-mains dans les sanitaires) (18/12/2015).

2) pour le contrat simplifié de maîtrise d'œuvre pour l'extension du local technique, avec l'Atelier des Equipages pour un montant forfaitaire de 6 000 € TTC.

Les prochaines réunions du Conseil Municipal sont fixées au mardi 1^{er} mars 2016 à 18 heures et au jeudi 31 mars à 20 heures (Vote du budget primitif 2016)